

Que peut on
olument rien
u était alors
ndu qu'après
qu'ils étaient
eci revient à
s que nous
re même, vu
passage plus
ons à loi qui
qui est l'au-
e moins, que

TURE.

que nous ne
nous rece-
notre règle
par chaque

on est bien
ir changée.
nous, mais
e s'attribue
e juger les
comme un
et comme
naissance de
ain. Nous
et qui le
d'avec la
sus-Christ,
é de mon
elle est de
. Jean II.
Saint, et
14. "Le
nt, et son
an IV. 1.
rouvez les
ment dis-

cernerions-nous les esprits pour savoir s'ils sont de Dieu, sans l'esprit de Dieu ?

Ce n'est pas que nous entendions qu'il faille une révélation particulière pour connaître si tel livre est Canonique : nous disons seulement deux choses. L'une que l'Esprit de Dieu témoigne à tout chrétien que Dieu n'est point menteur, et par conséquent il témoigne que les livres de Judith et des Macabées ne sont pas des livres divins, puisque les mensonges y sont palpables. L'autre que la parole de Dieu contenue dans les Saintes Ecritures est pleine d'efficace, et que l'Esprit de Dieu se sert d'elle pour toucher les cœurs, sans que pour cela il soit besoin d'une révélation particulière. Celui qui craint Dieu se sent par là touché, et prend plaisir au langage de l'esprit de Dieu, lequel se fait assez sentir de soi-même, ayant une toute autre vertu que le langage des hommes. Si nos adversaires ne sentent pas cette vertu, ils ne doivent pas se moquer d'une chose qu'ils ne connaissent pas ; mais ils devraient plutôt reconnaître en cela le juste jugement de Dieu ; qui ôte l'efficace de sa parole envers eux, en punition de ce qu'ils l'injurient, en l'accusant d'obscurité, d'ambiguïté, d'imperfection y ajoutant une autre parole non écrite, et la dépouillant de la dignité de juge souveraine et d'être une règle parfaite, pour revêtir de cette dignité, de pauvres pécheurs et les traditions des hommes. Pourquoi ferait-elle sentir ses effets salutaires à ceux qui la chargent d'injures, et qui en défendent la lecture au pauvre peuple ?

St. Augustin au 3me. chap. du 11me. livre de ses confessions, reconnaît cette efficace intérieure de l'Esprit de Dieu, rendant témoignage à nos cœurs, touchant la vérité de ce qui est contenu dans l'Ecriture, et il en parle avec expérience. Bellarmin au Sermon, De lumine fidei, dit : que "cette lumière de la foi est un témoignage de Dieu, par lequel il nous est dit dans le secret de notre conscience ; CELA EST VRAI, TU N'EN DOIT POINT DOUTER." De même que celui qui ne reconnaît point que c'est là le Soleil, que parceque sa mère le lui aurait dit et le lui aurait montré du doigt, serait fondé sur une preuve mille fois moins claire que le Soleil : ainsi celui qui ne sait pas que c'est là l'Ecriture Sainte, la parole de Dieu, que parceque l'Eglise en laquelle il est né, le lui aurait dit, sans avoir été touché en son cœur de son efficace, serait fondé sur une preuve mille fois plus faible que l'Ecriture Sainte, laquelle se fait assez sentir à ceux qui ne se roidissent pas contre, et sans laquelle nous ne saurions pas même qu'il faut qu'il y ait une Eglise au monde.

A la vérité, c'est l'Eglise qui met l'Ecriture entre nos mains ;